AR Prefecture

016-211603758-20240305-DEL_24_03_05_3-DE Reçu le 06/03/2024 Publié le 06/03/2024

DÉLIB. N° 2024-03-05/3



Tél.: 05 45 71 25 18 • E-mail: mairie@suaux.fr Site internet: www.suaux.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Objet</u>: Avis sur l'enquête publique sur le programme pluriannuel (PPG) du syndicat d'aménagement des rivières (SyBTB)

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal de SUAUX s'est réuni le cinq mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 9

Date de convocation du Conseil Municipal: 01 mars 2024

Étaient présents: Mmes CUSSAGUET, DUQUERROIR, RONDEAU, SAUTEREAU

MM. CINIÉ, DUMAS, LÉGER, PÉRINET

Absences: M. LÉPINOIS ayant donné pouvoir au Maire, Mme DECLUDT, M.

ROCHEREAU

Secrétaire de séance : Mme DUQUERROIR

Dans le cadre du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure par le syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB) et par arrêté du 19 janvier 2024, la préfète de la Charente a prescrit, à la demande du Sylt, une enquête publique préalable à :

- ✓ la déclaration d'intérêt général du PPG 2024-2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,
- ✓ la déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0.
- ✓ Cette enquête, d'une durée de 31 jours sera menée du 26 février 2024 à 9h au 27 mars 2024 à 17h sur les communes de : Agris, Aussac-Vadalle, Bouëx, Brie, Bunzac, Cellefrouin, Charras, Chasseneuil-sur- Bonnieure, Chazelles, Cherves-Châtelars, Combiers, Coulgens, Écuras, Eymouthiers, Feuillade, Grassac, Jauldes, La Rochefoucauld-en-Angoumois, La Rochette, La Tâche, Le Lindois, Les Pins, Lésignac-Durand, Lussac, Maine-de-Boixe, Mainzac, Marillac-le-Franc, Marthon, Massignac, Mazerolles, Montbron, Montembœuf, Mornac, Moulins-sur-Tardoire, Mouton, Mouzon, Nanclars, Nieuil, Orgedeuil, Pranzac, Puyréaux, Rivières, Rougnac, Roussines, Rouzède, Saint-Adjutory, Saint-Ciers-sur-Bonnieure, Saint-Claud, Saint-Germain-de-Montbron, Saint-Mary, Saint-Sornin, Sauvagnac, Souffrignac, Suaux, Taponnat-Fleurignac, Terres-de-Haute-Charente, Val-de-Bonnieure, Valence, Vitrac-Saint-Vincent, Vouthon, Vouzan, Yvrac-et-Malleyrand.

Le maître d'ouvrage est le SyBTB, ZA d'agris- La petite rivière 16110 AGRIS. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M VIAL Quentin, tel : 07 87 56 68 82 ou à l'adresse : q.vial@sybtb.fr

Sont désignés : Madame Michèle AMBAUD, personnel de direction de l'Éducation Nationale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Eric DEMAISON, ingénieur militaire pour l'armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier au format papier ou numérique seront déposées en mairies précitées.

AR Prefecture

016-211603758-20240305-DEL_24_03_05_3-DE Reçu le 06/03/2024 Publié le 06/03/2024

Le public pourra prendre connaissance du dossier :

- dans toutes les communes citées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public ;
- ✓ en le consultant sur le site de la préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – Chasseneuil-sur-Bonnieure);
- ✓ en le consultant à partir d'un poste informatique installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture à ANGOULEME (16000) pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant :

- ✓ Chasseneuil sur Bonnieure: Le 26 février 2024 de 9h à 12h le 27 mars 2024 de 14h à 17h
- ✓ Montbron: le 28 février 2024 de 14h30 à 17h30
- ✓ Val de Bonnieure: le 8 mars 2024 de 9h30 à 12h30
- ✓ Feuillade: le 14 mars 2024 de 15h à 18h
- ✓ La Rochefoucauld en Angoumois: le 20 mars 2024 de 9h à 12h

L'avis de notre Commune est attendue entre le 26 février et le 11 avril 2024.

Après délibérations, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de donner un avis favorable au projet précité.
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures.

Le Maire, O. PÉRINET